

**Destruction d'un nid de frelons asiatiques
Demande de subvention**

Identité du demandeur :

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
☎ : / / / / / / / /
Courriel :@.....

Justificatifs à fournir obligatoirement pour l'instruction du dossier :

- 🕒 Imprimé de demande de prise en charge daté et signé
- 🕒 Copie de la facture **acquittée** avec la mention « **frelons asiatiques** », établie au nom du demandeur et mentionnant le lieu et la date d'intervention
- 🕒 Justificatif de domicile
- 🕒 Un relevé d'identité bancaire
- 🕒 Un accord écrit du propriétaire du bien si la demande d'intervention est faite par le locataire

Je certifie exacts, sous peine de poursuites, les renseignements figurant sur le présent document.

Je déclare avoir pris connaissance des règles d'attribution figurant dans le règlement ci-dessous.

Fait à _____ le _____

Signature

A retourner au plus tard 15 jours suivant l'intervention* :

Mairie de Montfermeil
Service Développement urbain – Pôle Patrimoine Privé & Salubrité Publique
Hôtel de Ville
7-11 place Jean Mermoz
93370 MONTFERMEIL
☎ 01 41 70 79 15
courriel : developpement.urbain@ville-montfermeil.fr

Règlement

Les bénéficiaires :

Tout **particulier** domicilié dans la commune de Montfermeil, dans la limite d'UNE intervention d'un professionnel ayant signé la charte régionale des bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques, par foyer et par an.

Mode d'intervention :

Destruction du nid de frelons asiatiques réalisée sur le territoire de la commune de Montfermeil.
Se référer aux conditions d'intervention de la charte régionale des bonnes pratiques pour le choix du prestataire.

L'aide financière :

La subvention est au montant réel, plafonné à 200€ TTC, limitée à une seule aide annuelle, par foyer et par an.

Les documents à produire : La liste des pièces obligatoires figure sur la fiche de la demande de subvention.

*Aucune subvention ne sera versée pour les dossiers reçus après le délai